

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 16 décembre 2021

**DÉLIBÉRATION N° CD-2021/12/16-2/08****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211216-lmc100000023023-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 20/12/2021

Réception Préfet : 20/12/2021

Publication RAAD : 20/12/2021

---

Commission n° 2 – Éducation et Culture  
Rapporteur : VEAU Véronique

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : GOUHOURY Pascal

---

OBJET : Conventions annuelles de développement culturel.

Le Département s'est engagé en 2017 dans un processus d'accompagnement et de soutien à l'aménagement culturel des EPCI souhaitant développer un projet culturel à l'échelle de leur territoire. C'est dans ce contexte que les premiers Contrat Territoriaux de Développement Culturel (CTDC) ont été mis en place sur des territoires ruraux prioritaires : Pays de l'Ourcq, Moret-Seine-et-Loing, Deux Morin, Val Briard.

Cette approche bilatérale entre dans une nouvelle dynamique avec la signature en 2020, d'un accord-cadre signé entre la DRAC et le Département. L'ambition de cet accord est de mobiliser les ressources de la DRAC et du Département sur les territoires désireux de poursuivre le développement de leur projet d'aménagement culturel dans une relation tripartite. Cependant, la crise sanitaire et le contexte électoral n'ont pas permis de proposer de contrats tripartites en 2021. Aussi, dans l'attente de la mise en place éventuelle de convention tripartite entre les territoires, la DRAC et le Département, et pour ne pas pénaliser ces territoires ruraux dans cet « entre-deux », il est proposé l'attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre d'une convention annuelle de développement culturel. Le montant total des subventions destinées à la Communauté de communes des Deux Morin, la Communauté de communes de Moret Seine-et-Loing et la Communauté de communes du Val Briard, est de 88 000 € ; les modalités de financement sont soumises à l'approbation de l'Assemblée.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération n° 7/01 en date du 26 avril 2013, relative au Règlement Budgétaire et Financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/02 en date du 24 novembre 2017, relative à l'approbation des contrats triennaux de développement culturel des CC du Val Briard et du Pays de l'Ourcq,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/01 en date du 27 septembre 2018, relative à l'approbation des contrats triennaux de développement culturel des CC de Moret Seine-et-Loing et des Deux Morin,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/02 en date du 26 septembre 2019, relative à l'approbation des contrats triennaux de développement culturel des CC de Moret Seine-et-Loing et des Deux Morin,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 17 décembre 2020, relative à l'approbation du budget départemental pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 28 mai 2021, relative au vote de la DM2 pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 19 novembre 2021, relative au vote de la DM3 pour l'exercice 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'attribuer une subvention d'un montant de **20 000 €** à la Communauté de communes des Deux Morin, une subvention d'un montant de **30 000 €** à la Communauté de communes de Moret Seine-et-Loing, ainsi qu'une subvention d'un montant de **38 000 €** à la Communauté de communes du Val Briard dans le cadre de conventions annuelles de développement culturel.

**Article 2 :** de prélever ces subventions sur les crédits inscrits au BP 2021 au sein du domaine « Développement culturel », Action « Contrats triennaux de développement culturel », opération « Contrats triennaux de développement culturel (DF21) ».

**Article 3 :** d'approuver le projet de convention entre le Département et la Communauté de communes de Moret Seine-et-Loing tel que figurant en annexe 1 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

**Article 4 :** d'approuver le projet de convention entre le Département et la Communauté de communes des Deux Morin tel que figurant en annexe 2 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

**Article 5 :** d'approuver le projet de convention entre le Département et la Communauté de communes du Val Briard tel que figurant en annexe 3 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGEIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne